

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR – Maroc**  ***Intervention de la Belgique***  08 novembre 2022 |

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts du Maroc depuis le précédent examen, notamment en ce qui concerne les différents projets de loi visant à réviser le Code de la famille ou le Code de la nationalité.

Notre pays estime donc judicieux d’appuyer ces progrès et de formuler les recommandations suivantes:

R1. Envisager l’adoption d’une nouvelle réforme de la Moudawana afin d’abolir la polygamie, dépénaliser les relations sexuelles hors-mariage, de garantir l’égalité entre les femmes et les hommes en matière de tutelle légale, d’héritage ou de transmission de nationalité, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;

R2. Modifier les dispositions législatives qui restreignaient indûment le droit à la liberté d’expression et mettre la législation nationale en conformité avec le Pacte international relatif aux

droits civils et politiques;

R3. Abroger l’article 490 du Code pénal criminalisant les relations sexuelles hors mariage afin d’éliminer les risques liés à l’abandon et la stigmatisation institutionnelles des enfants nés hors-mariage et respecter un moratoire entretemps.

Je vous remercie, Monsieur le Président.